

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2003

Première session ordinaire

- 2003/1 Rapport annuel au Conseil économique et social
- 2003/2 Rapport sur les activités du Corps commun d'inspection
qui présentent un intérêt pour l'UNICEF.
- 2003/3 Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires
aux comptes
- 2003/4 Plan de travail et projet de budget pour 2003 de la Division
du secteur privé
- 2003/5 Dissolution du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation. . .

Session annuelle

- 2003/6 Projets de descriptif de programme de pays
- 2003/7 Relèvement du plafond des autres ressources affectées aux
programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2002-2003. . .
- 2003/8 Création d'une réserve opérationnelle
- 2003/9 Principe de recouvrement de l'UNICEF
- 2003/10 Expérience de l'UNICEF en matière de programmation conjointe .

Deuxième session ordinaire

- 2003/11 Plan financier pour la période 2003-2006
- 2003/12 Coopération au titre des programmes de l'UNICEF.
- 2003/13 Mise en oeuvre du système révisé d'allocation des ressources
ordinaires aux programmes.
- 2003/14 Méthodes de travail du Conseil d'administration
- 2003/15 Programme de travail pour 2004

Session budgétaire extraordinaire

- 2003/16 Budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2002-2003.
- 2003/17 Budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005
- 2003/18 Programmes multinationaux
-

Première session ordinaire

2003/1

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport intitulé « Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » [(E/ICEF/2003/4) (Part I)], et *prie* le secrétariat de le transmettre, avec un résumé des observations formulées au cours des débats, au Conseil économique et social pour examen lors de sa session de fond de 2003.

Première session ordinaire

13 janvier 2003

2003/2

Rapport sur les activités du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport du secrétariat intitulé « Activités du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF » (E/ICEF/2003/5).

Première session ordinaire

13 janvier 2003

2003/3

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport financier et des états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/57/5/Add.2).

Première session ordinaire

14 janvier 2003

2003/4

Plan de travail et projet de budget pour 2003 de la Division du secteur privé

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2003

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 2003, des prévisions de dépenses d'un montant de 80,9 millions de dollars, réparties comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2003/AB/L.3) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions – bureaux extérieurs	1,4
Coût des marchandises livrées	29,7
Dépenses de commercialisation	19,7
Services d'appui	15,9
Fonds d'investissement	14,2
Total des dépenses	80,9

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2003/AB/L.3; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2003, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2003

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2003, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 276,8 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2003/AB/L.3.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 14,2 millions de dollars pour 2003;

2. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2003, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2004, à concurrence de 30,5 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2003/AB/L.3).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2003/AB/L.3.

*Première session ordinaire
15 janvier 2003*

2003/5

Dissolution du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation

Le Conseil d'administration

Souscrit à la recommandation du Comité mixte sur l'éducation relative à sa dissolution, qui figure dans le rapport sur sa huitième réunion (E/ICEF/2003/8) et *prie* le secrétariat de l'UNICEF, agissant en collaboration avec celui de l'UNESCO, de faire des propositions sur la manière de renforcer la coordination dans le cadre des structures existantes.

*Première session ordinaire
15 janvier 2003*

Session annuelle

2003/6

Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve l'ensemble des budgets indicatifs des programmes de pays pour la coopération.

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Cote des documents E/ICEF/2003/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Angola	2004	5 537 000	18 400 000	P/L.1
Kenya	2004-2008	24 659 000	32 500 000	P/L.2
Madagascar	2004	4 099 000	4 850 000	P/L.3
Somalie	2004-2008	22 770 000	80 000 000	P/L.4
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Bénin	2004-2008	9 426 000	16 000 000	P/L.5
Congo	2004-2008	4 879 000	7 500 000	P/L.6
Niger	2004-2007	25 024 000	26 494 000	P/L.7
Sierra Leone	2004-2007	11 794 000	16 000 000	P/L.8
Équateur	2004-2008	3 912 000	10 000 000	P/L.9

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Cote des documents E/ICEF/2003/</i>
Asie orientale et Pacifique				
République populaire démocratique de Corée	2004-2006	3 310 000	9 000 000	P/L.10
Philippines	2004	2 198 000	5 000 000	P/L.11
Asie du Sud				
Pakistan	2004-2008	61 616 000	65 000 000	P/L.12
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé	2004-2005	3 200 000	9 230 000	P/L.13

*Session annuelle
3 et 4 juin 2003*

2003/7

Relèvement du plafond des autres ressources affectées aux programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration

Approuve une augmentation de 100 millions de dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes multinationaux, qui, de 203 millions de dollars passera à 303 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003, comme indiqué dans le document E/ICEF/2003/P/L.14.

*Session annuelle
4 juin 2003*

2003/8

Création d'une réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

Recommande que l'UNICEF continue à gérer ses liquidités conformément aux besoins en liquidités approuvés par le Conseil d'administration, et ne crée pas de réserve opérationnelle, comme indiqué dans le document E/ICEF/2003/AB/L.4.

*Session annuelle
4 juin 2003*

2003/9

Principe de recouvrement de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le principe de recouvrement de l'UNICEF, exposé dans le document E/ICEF/2003/AB/L.1 et le document E/ICEF/2003/AB/L.5, soumis à la présente session,

1. *Souligne* que les ressources ordinaires, notamment parce qu'elles ne sont pas liées, sont le fondement des activités opérationnelles de l'UNICEF et, à cet égard, *prend note avec une vive préoccupation* de la stagnation des ressources mises à la disposition de l'UNICEF;

2. *Prie* tous les donateurs de faire tout leur possible pour accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et *prie* la Directrice générale de tenir des consultations pour encourager les donateurs à augmenter leur part de contributions aux ressources ordinaires;

3. *Approuve* les objectifs visant à ce que les autres ressources appuient les priorités du plan stratégique à moyen terme, et que les ressources ordinaires ne servent pas à financer les dépenses d'appui pour les programmes financés par d'autres ressources, et *encourage* l'UNICEF à adopter des procédures propres à réduire les coûts de transaction des programmes financés au moyen des autres ressources;

4. *Souscrit* à la proposition tendant à éliminer, dans le plan à moyen terme, le financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires, des dépenses d'appui pour les programmes financés au titre des autres ressources;

5. *Appelle* tous les donateurs qui contribuent aux autres ressources à envisager d'affecter ces contributions aux domaines thématiques¹;

6. *Exhorte* les donateurs à simplifier leurs procédures administratives et de présentation des rapports de manière à réduire sensiblement les coûts administratifs de leurs contributions aux autres ressources;

7. *Décide* d'appliquer, à titre de mesure intérimaire, la méthode décrite au paragraphe 13 du document E/ICEF/2003/AB/L.1 et dans son annexe II. Cette méthode sera examinée par le Conseil d'administration, à la lumière des débats sur l'harmonisation tenus entre les organismes des Nations Unies;

8. *Autorise* la Directrice générale à appliquer les taux ci-après² à tous les nouveaux accords signés après que le Conseil aura approuvé la politique révisée à titre intérimaire :

a) Pour tous les fonds mobilisés auprès du secteur privé dans les pays de programme, 5 %;

b) Pour tous les autres fonds de sources privées, 5 % dans le cas des contributions thématiques et 7 % dans le cas des contributions non thématiques;

c) Pour les autres contributions aux domaines thématiques, 8 %, et une réduction supplémentaire de 1 % lorsque le versement initial est de 90 %;

d) Pour ce qui est des contributions non thématiques, 12 %, et des réductions supplémentaires de 1 % lorsque le versement initial est de 90 %, de 1 %

pour les contributions de plus de 500 000 dollars, de 2 % pour celles de plus de 2 millions de dollars, de 3 % pour celles de plus de 10 millions de dollars, et, au titre d'un arrangement transitoire jusqu'en 2004, de 4 % pour celles de plus de 40 millions de dollars;

9. *Estime* que les taux approuvés ci-dessus constituent un progrès vers la réduction du financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires, des dépenses d'appui pour les programmes financés au titre des autres ressources;

10. *Prie* la Directrice générale de porter la question du principe de recouvrement à l'attention du groupe de travail sur l'harmonisation et la simplification du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en vue d'harmoniser les méthodes utilisées par les membres du GNUD lorsqu'ils mettent au point leur politique de recouvrement;

11. *Demande* à la Directrice générale de présenter au Conseil d'administration, à sa seconde session ordinaire de 2005, aux fins d'examen de cette politique transitoire, un rapport sur l'expérience qu'elle aura acquise en ce qui concerne le principe de recouvrement, notamment le recouvrement des coûts effectifs et les taux de recouvrement appliqués aux projets durant la période considérée, sur ses incidences sur les ressources ordinaires, ainsi que sur les efforts d'harmonisation, et de faire des propositions sur les nouvelles mesures à prendre pour éliminer tout autre financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires, des dépenses d'appui pour les programmes financés au titre des autres ressources.

¹ Les domaines thématiques sont les cinq domaines prioritaires (immunisation élargie, éducation des filles, protection des enfants, VIH/sida, développement du jeune enfant) et l'aide humanitaire.

² Toutes les réductions sont applicables aux contributions annuelles.

Session annuelle
5 juin 2003

2003/10

Expérience de l'UNICEF en matière de programmation conjointe

Le Conseil d'administration,

1. *Apprécie* le fait que l'UNICEF s'est engagé à contribuer efficacement à un certain nombre d'initiatives de réforme, notamment au programme de réformes du Secrétaire général et à l'application des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, définies dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001;

2. *Prend note* des progrès que réalise l'UNICEF, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport de la Directrice générale au Conseil économique et social [E/ICEF/2003/4 (Part I)], en vue d'améliorer l'exécution des programmes, tant en ce qui concerne le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement que l'harmonisation et la simplification des règles et procédures¹;

3. *Réaffirme*, dans ce contexte, l'objectif consistant à réduire la complexité et la diversité des procédures à suivre qui continuent de représenter une lourde charge pour les pays bénéficiaires en raison des coûts de transaction élevés, et que

les initiatives dans ce domaine devraient prévoir une réduction des coûts administratifs et financiers des programmes de pays;

4. *Prie* par conséquent la Directrice générale de présenter au Conseil d'administration pour examen, à sa session annuelle de 2004, un rapport écrit contenant une évaluation, appuyée par des exemples concrets de pays, de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune et autres initiatives novatrices et concertées visant à assurer une programmation plus efficace et à réduire les coûts de transaction pour les pays où sont exécutés des programmes, ainsi que les coûts et avantages correspondants.

¹ Définies dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, sect. VI.

*Session annuelle
5 juin 2003*

Deuxième session ordinaire

2003/11

Plan financier pour la période 2003-2006

Le Conseil d'administration

a) *Prend note* du plan financier à moyen terme (E/ICEF/2003/AB/L.7) qui constitue un cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

b) *Approuve* le plan financier à moyen terme comme cadre de prévisions pour 2003-2006 (récapitulé dans le tableau 4 du document E/ICEF/2003/AB/L.7), y compris l'établissement d'un budget d'un montant maximum de 151 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2004. Ce montant est fixé sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans ce plan demeurent valables;

c) *Approuve* la création d'une réserve aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, dotée d'un apport initial de 30 millions de dollars en 2003 et de 10 millions de dollars par an pendant la période 2004-2006, à ajuster sur la base des futures projections financières.

*Deuxième session ordinaire
17 septembre 2003*

2003/12

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les recommandations suivantes de la Directrice générale :

a) Le financement par prélèvement sur les autres ressources et non sur les ressources ordinaires d'un montant de **13 023 000 dollars**, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Cote des documents E/ICEF/2003/</i>
Tadjikistan	2004	1 233 000	P/L.15
Programme pour la sous-région du Golfe	2004-2006	8 790 000	P/L.16
Oman	2004-2006	3 000 000	P/L.17

b) L'allocation de fonds supplémentaires d'un montant de **2 208 730 dollars** pour financer les programmes approuvés de huit pays dont les niveaux de planification des ressources ordinaires, calculés sur la base du système révisé d'allocation et des estimations des niveaux des ressources ordinaires programmables à l'échelon mondial, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays :

<i>Région/Pays</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes	
Arménie	48 050
Azerbaïdjan	18 000
Kazakhstan	12 937
Kirghizistan	272 000
Ouzbékistan	537 000
Turkménistan	254 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord	
Iraq	493 717
Afrique de l'Est et Afrique australe	
Zimbabwe	573 026

c) Le prélèvement sur les ressources ordinaires d'un montant de **789 593,99 dollars** destiné à couvrir les dépassements pour les programmes suivants :

<i>Programme</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Amérique centrale et Panama : programme sous-régional	7 211,54
Soudan (appel global)	637 072,59
Timor-Leste (appel global)	136 661,29
Région des Grands Lacs et Afrique centrale (appel global)	8 648,57

*Deuxième session ordinaire
17 septembre 2003*

2003/13

Mise en oeuvre du système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Mise en oeuvre du système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes » (E/ICEF/2003/P/L.21);

2. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du système révisé et *réaffirme* qu'il faut accorder un degré de priorité élevé aux besoins des enfants des pays à faible revenu, notamment à la situation et aux besoins particuliers des pays les moins avancés et à ceux d'Afrique subsaharienne;

3. *Réaffirme* les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires sur la base des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

4. *Constate* que l'objectif visant à allouer 60 % des ressources ordinaires aux pays les moins avancés n'est pas encore atteint et *prie* la Directrice générale de redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif et de maintenir à 50 % au moins l'allocation à l'Afrique subsaharienne;

5. *Prie* la Directrice générale de lui rendre compte des mesures prises dans le cadre de ces efforts, et de lui présenter notamment une analyse de l'utilisation par pays par agrégat des ressources ordinaires et autres ressources pour chaque domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme, au plus tard à sa deuxième session ordinaire de 2004;

6. *Décide* de maintenir le système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes tel qu'il a été approuvé dans sa décision 1997/18 (E/ICEF/1997/12/Rev.1);

7. *Prie* la Directrice générale de garder à l'étude le système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes, en tenant compte des vues exprimées par les délégations et de la nécessité d'étudier les modalités susceptibles d'inscrire dans la durée les progrès réalisés dans les pays bénéficiaires des programmes dans toutes les régions, en particulier dans le cadre de l'établissement du prochain plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009.

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2003*

2003/14

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'UNICEF intitulé « Méthodes de travail du Conseil d'administration » (E/ICEF/2003/12), qui constitue le point de départ d'un dialogue soutenu entre ses membres et avec le secrétariat à ce sujet;

2. *Souligne* qu'il importe d'obtenir davantage d'informations sur les pratiques optimales concernant le fonctionnement des conseils d'administration des

organismes des Nations Unies, et de continuer à échanger des informations à ce sujet;

3. *Prie* le Bureau d'engager un dialogue avec les représentants d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies pour étudier différents moyens d'améliorer les méthodes de travail et de lui présenter ses conclusions et ses recommandations éventuelles à sa première session ordinaire de 2004;

4. *Invite* des représentants du Bureau du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial à participer à sa première session ordinaire de 2004, afin de rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour mettre en place un vaste processus participatif visant à améliorer les méthodes de travail.

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2003*

2003/15

Programme de travail pour 2004

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail ci-après pour 2004 :

- Première session ordinaire** (19-23 janvier)
- Élection du bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF pour 2004
 - Rapport du Directeur général (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social (1995/5, 1998/1, 1999/6)
 - Rapports du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF (2001/4)
 - Adoption des descriptifs de programmes de pays révisés (2002/4)
 - Protection des enfants : rapport oral sur le trafic des enfants
 - Groupe de travail sur le passage de la phase des secours à celle du développement (y compris la question des enfants soldats) : rapport oral
 - Dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille : rapport oral
 - Application du plan de suivi et d'évaluation de l'UNICEF : rapport oral
 - Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2004
 - Méthodes de travail du Conseil d'administration
 - Réunion d'annonce de contributions
 - Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM

Session annuelle
(7-11 juin)

[Le Secrétariat doit étudier la possibilité d'avancer les dates (31 mai-4 juin)]

- Rapport du Directeur général (Partie II) : progrès et réalisations du plan d'application du plan stratégique à moyen terme (1999/8, 2000/6, 2001/11, 2002/22 et E/ICEF/2003/9 (Part I), par. 31)
- Évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune et d'autres initiatives novatrices et concertées concernant la programmation (2003/10)
- Projets de descriptif de programme de pays (2002/4)
- Rapport intérimaire sur la fonction d'évaluation de l'UNICEF (2002/9) (notamment un document récapitulatif sur l'évaluation)
- Orphelins et enfants vulnérables victimes du VIH/sida : rapport oral
- Prix Maurice Paté de l'UNICEF
- Rapports sur les visites sur le terrain de membres du Conseil d'administration (1992/32)

Deuxième session ordinaire
(13-17 septembre)

- Plan financier révisé pour la période 2004-2007 (2000/3)
- Développement du jeune enfant : rapport oral
- Examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme 2002-2005
- Examen de la stratégie humanitaire actualisée de l'UNICEF (y compris les principaux engagements pris)
- VIH/sida : suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA : rapport écrit
- Analyse de l'utilisation des ressources ordinaires et autres ressources par pays et par agrégat pour chaque domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme
- Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral (E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)
- Résumés des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays (1995/8 et 2001/11)
- Recommandation concernant l'allocation de ressources supplémentaires aux programmes de pays approuvés
- Recommandations de financement au moyen des autres ressources et non des ressources ordinaires
- Faits récents survenus dans le domaine des ressources humaines : rapport écrit
- Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour la fin de l'exercice biennal 2002-2003 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

- Rapport financier et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice clos le 31 décembre 2003
 - Rapport du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
 - Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2003
 - Programme de travail du Conseil d'administration en 2005
-

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2003*

Session budgétaire extraordinaire

2003/16

Budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration,

Approuve l'ouverture d'un crédit additionnel de 8 millions de dollars, afin de financer les augmentations de traitement et les dépenses supplémentaires au titre de la sécurité, comme indiqué dans le document E/ICEF/2003/AB/L.13.

*Session budgétaire extraordinaire
1er décembre 2003*

2003/17

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005 présenté dans le document E/ICEF/2003/AB/L.14,

1. *Note* que le montant brut des crédits à ouvrir accuse une augmentation de 20,9 %, *se félicite* de la plus grande transparence des documents budgétaires et, dans ce contexte, *invite* l'UNICEF à continuer de gérer ses ressources avec toujours plus d'efficience;

2. *Souligne* qu'il importe que l'UNICEF participe pleinement aux efforts d'harmonisation et de simplification au sein des Nations Unies en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources lors de l'exécution du programme et *prie* la Directrice générale de présenter au plus tard à la deuxième session ordinaire de 2004 un rapport distinct sur les réductions de coûts qui pourraient en résulter;

3. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 684 906 000 dollars aux fins indiquées ci-après et *décide* que les recettes prévues, d'un montant de 156 400 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net s'élevant ainsi à 528 506 000 dollars, ventilé comme suit :

<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>	
Appui aux programmes	
Bureaux de pays et bureaux régionaux	359 013,7
Siège	96 088,0
Total partiel	455 101,7
Gestion et administration du Fonds	229 804,3
Montant brut total des crédits ouverts	684 906,0
À déduire : montant estimatif des recettes	(156 400,0)
Montant estimatif net des crédits ouverts	528 506,0

4. *Autorise* la Directrice générale à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle les ressources sont réaffectées;

5. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 14 millions de dollars pour les dépenses liées à la sécurité, selon les modalités décrites au paragraphe 18 du document E/ICEF/2003/AB/L.14;

6. *Prie* la Directrice générale de le consulter si les ressources disponibles aux fins des programmes devenaient nettement inférieures aux montants prévus dans le budget d'appui biennal;

7. *Note avec satisfaction* que la méthode de gestion axée sur les résultats, qui fait sans cesse l'objet de nouvelles améliorations, fait apparaître clairement dans quelle mesure les principaux résultats obtenus contribuent à la réalisation des objectifs de l'UNICEF, et *prie* la Directrice générale de continuer à perfectionner cette méthode en prévision de l'exercice biennal 2006-2007, en collaboration avec les autres fonds et programmes;

8. *Prie* la Directrice générale d'envisager de faire coïncider la date de l'approbation du budget d'appui biennal avec l'une de ses sessions ordinaires, et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa session annuelle de 2004.

*Session budgétaire extraordinaire
2 décembre 2003*

2003/18

Programmes multinationaux

I. Projet de budget des programmes financés au moyen des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration,

Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2004-2005 un montant de 25 185 500 dollars à prélever sur les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence). Ce montant se répartit comme suit :

(En milliers de
dollars É.-U.)

Siège	
Programmes techniques et collaboration interorganisations	6 686
Politique des programmes, planification et gestion de l'information	2 973
Évaluation	887
Préparation aux situations d'urgence	930
Partenariats mondiaux	600
Mobilisation et communication	5 360
Total partiel	17 436
Régions	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	950
Asie du Sud	950
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes.	950
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950
Total partiel	7 750
Total	25 186

b) D'approuver un montant de 25 millions de dollars pour le budget du Fonds pour les programmes d'urgence pour 2004-2005;

c) D'autoriser la Directrice générale à gérer le plus efficacement possible les fonds dans le cadre de ressources prévues pour chacun d'entre eux. Cette dernière pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, le virement de crédits entre les fonds, jusqu'à concurrence de 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.

II. Projet de budget des programmes financés au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration,

Décide :

a) D'approuver un budget d'un montant de 302,2 millions de dollars pour les programmes financés au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2004-2005, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spéciales. Ce montant se répartit comme suit :

	<i>Siège</i>	<i>Programmes Régions multinationaux</i>	Total
	<i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		
Régions			
Afrique de l'Est et Afrique australe		16 400	16 400
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale		15 700	15 700
Amériques et Caraïbes		8 000	8 000
Asie de l'Est et Pacifique		6 350	6 350
Asie du Sud		17 100	17 100
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes		8 830	8 830
Moyen-Orient et Afrique du Nord		9 546	9 546
Total partiel		81 926	81 926
Siège			
Programmes techniques et collaboration interorganisations	35 240		35 240
Politique des programmes, planification et gestion de l'information	15 000		15 000
Évaluation	1 200		1 200
Préparation aux situations d'urgence	6 700		6 700
Partenariats mondiaux	3 000		3 000
Mobilisation et communication	5 096		5 096
Gestion des ressources humaines	4 000		4 000
Technologie de l'information	10 000		10 000
Total partiel	80 236		80 236
Programmes multinationaux			
Éducation des filles		10 000	
Développement du jeune enfant		10 000	
Programme « VUE-plus »		70 000	
VIH/sida		20 000	
Protection des enfants		10 000	
Préparation aux situations d'urgence		20 000	
Total partiel		140 000	140 000
Total	80 236	81 926	140 000
			302 162

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 2004-2005, un montant total de 302,2 millions de dollars pour les programmes financés au moyen des autres ressources. Le cas échéant, des fonds d'un montant supérieur à ceux indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être acceptés à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas la limite approuvée.

*Session budgétaire extraordinaire
2 décembre 2003*